

Règlement du concours photos « Clic & like – Vendanges en Champagne »

SARL TER'INFORMATIQUE

## 1. Objet du concours

Ter'informatique-WiziFarm propose un concours gratuit ouvert à tous les photographes, amateurs. Il a lieu du 09 septembre 2019 au 30 septembre 2019, et il aboutira à une exposition des dix plus belles photographies lors du VITEFF à Epernay du 15 au 18 octobre.

L'objet de ce concours est mettre en avant **les vendanges en Champagne**.

Le concours Clic & like – Vendanges en Champagne est accessible via <https://www.facebook.com/events/2862789643751136/>

Les photos doivent correspondre à la thématique : « Les vendanges en Champagne »

Les meilleurs clichés seront ceux qui auront obtenus le plus de « like ». Ces derniers seront exposé lors du Viteff, qui se déroule du 15 au 18 octobre a Le Millesium Epernay – Pierry 1 rue Jean Bagnost 51530 PIERRY

## 2. Conditions de participation

Le concours se déroule du lundi 9 septembre 2019 à 9h00 au lundi 30 septembre 2019 à 23h59.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite, d'une qualité trop détérioré ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Le concours est ouvert aux photographes amateurs, à l'exception des organisateurs et membres du jury.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Chaque candidat peut proposer au Maximum 3 photos répondant à la thématique imposée « Les vendanges en Champagne ».

Pour participer, l'image doit être accompagnée d'un titre, ainsi qu'être rattaché aux profils réseaux sociaux du photographe.

Les dix gagnants devront fournir la photographie:

- au format JPEG (.jpg ou .jpeg),
- faiblement compressée (qualité 80 à 100%),
- aux dimensions minimales de 3508x4961 pixels (impression A3 en 300 dpi, soit 17 mpx)

Les gagnants seront contactés via l'évènement Clic & like – Vendanges en Champagne <https://www.facebook.com/events/2862789643751136/>

Seules la date et l'heure de publication des photos font foi. La responsabilité de la Ter'informatique-WiziFarm ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du candidat notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

### 3. Modalités de participation

Pour participer au concours, le participant doit publier son ou ses cliché(s) avec les informations requises (cf. 2. conditions de participation) sur le groupe Facebook : Concours photos Clic & like – Vendanges en Champagne disponible sur la page Facebook de Ter'informatique <https://www.facebook.com/TERinformatique>

Date limite de participation le 30 septembre 2019 à 23h59.

### 4. Critères de jugement

Le concours a pour objet de juger les photographies présentées sur leur pertinence, leur créativité, leur originalité et leurs qualités esthétique.

### 5. Dotation

Les 10 photographies sélectionnées seront exposées lors du VITEFF à Epernay, et publiées à titre gracieux dans « La Marne Viticole. »

### 6. Publication des résultats

Les résultats seront annoncés sur la page de l'évènement Facebook <https://www.facebook.com/events/2862789643751136/> accessible depuis la page Ter'Informatique <https://www.facebook.com/TERinformatique>

### 7. Droits photographiques

Le candidat déclare :

- être l'auteur de la photographie
- ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers
- décharge Ter'informatique-WiziFarm de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Du fait de leur simple participation, les candidats au concours Ter'informatique-WiziFarm à utiliser gratuitement leurs photographies sur tout support de communication

(sites web, réseaux sociaux, affiches, dépliants, newsletter, ...), dans le cadre strict du présent concours. Tout usage commercial est exclu. Les candidats ne pourront réclamer aucun droit d'auteur pour l'exposition de leurs clichés.

L'autorisation d'exploitation ainsi consentie sera valable pour le monde entier pour une durée de 5 ans à compter de l'accord.

Le candidat conserve le droit d'exploiter librement la photographie, et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la photo, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

**Ter 'Informatique-WiziFarm**

**2 rue Léon Patoux**

**51100 Reims**

Si une personne apparaît sur une photo, le candidat doit se procurer l'accord écrit de, ladite personne et être en mesure de le transmettre à Ter'informatique-WiziFarm, qui décline toute responsabilité en la matière.

L'organisateur ne pourra en effet pas être tenu responsable d'une éventuelle atteinte au droit à l'image de la part d'un tiers figurant sur les clichés retenus.

L'organisateur décline également toute responsabilité quant à la photographie qui serait faite d'une œuvre d'un tiers car le participant est seul responsable de son cliché et la responsabilité de l'organisateur ne saurait être recherchée.

## 8. Modification ou annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

La force majeure, c'est-à-dire la survenance d'un événement imprévisible et extérieur, autorisera l'organisateur à interrompre de façon temporaire ou définitive le déroulement du concours.

## 9. Contestation

La participation au présent concours implique de la part des candidats l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation.

## 10. Informatique et Libertés

Il est rappelé que pour participer, les candidats doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et à ses partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 16 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Ter'informatique-WiziFarm.

## 11. Dépôt du règlement du concours

Le règlement est également disponible par courrier à TER INFORMATIQUE – Jeu Facebook – VITEFF– 2, rue Léon Patoux – 51100 REIMS. auprès de l'organisateur, les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande expresse écrite, au tarif lent en vigueur.